



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.5

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
EXPLOITATION INTERNATIONALE
AUTOMATIQUE ET SEMI-AUTOMATIQUE**

**INTÉRÊT DU SERVICE INTERNATIONAL
SEMI-AUTOMATIQUE**

Recommandation UIT-T Q.5

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.5 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.5

INTÉRÊT DU SERVICE INTERNATIONAL SEMI-AUTOMATIQUE

(Genève, 1954)

Le CCITT,

considérant

(a) les économies importantes en personnel que permet l'introduction du service semi-automatique au centre d'arrivée;

(b) le nombre très limité de dérangements dus à la présence des équipements pour le service international semi-automatique;

(c) l'amélioration de l'"efficacité" (rapport du temps taxable au temps d'occupation) des circuits exploités en service semi-automatique par rapport à l'efficacité de circuits manuels exploités en service rapide;

(d) l'amélioration de la qualité du service offert aux abonnés, amélioration due à la réduction du temps d'établissement de la communication;

(e) le fait que tous les types de communications peuvent être établis sans difficulté en service semi-automatique et qu'il est donc possible d'exploiter une relation internationale uniquement au moyen de circuits semi-automatiques,

attire l'attention des Administrations

sur l'intérêt que présente le service semi-automatique au point de vue économique et au point de vue de la qualité du service offert aux abonnés.